Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Pollution aux particules fines en Vaucluse : la préfecture met en place des mesures d'urgence



Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules, la préfecture de Vaucluse poursuit la mise en œuvre de mesures d'urgence pour la journée du 14 février.

Ainsi, en complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse met en œuvre les mesures d'urgence suivantes :

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

d'exploitation des ICPE ;
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles) ;
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ;
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie…) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture…) ;
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts ;
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ;
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Pour toute information complémentaire sur :

- *L'évolution du pic de pollution : www.atmosud.org*
- *Les recommandation sanitaires et comportementales : www.ars.sante.fr*

J.R.

Toulourenc : retour sur les mobilisations citoyennes organisées pour nettoyer la rivière

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Les Parcs naturels régionaux des Baronnies Provençales et du Mont-Ventoux, le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale ainsi que les maires des communes qui bordent la rivière viennent de tirer un premier bilan des mobilisations citoyennes qui se sont opérées depuis la mi-décembre, date de la découverte de la pollution aux plastiques dans le lit du Toulourenc.

Pour rappel, deux opérations de nettoyage ont été menées, les dimanches 22 janvier et 5 février. Au total, ce sont plus de 100 personnes qui se sont mobilisées lors de chaque opération, soit plus de 200 personnes. 6 km de rivière ont pu être traités, dont 1,6 km le dimanche 22 janvier et 2,7 km le dimanche 5 février. S'ajoute à cela, 1,7 km nettoyé par la mobilisation spontanée. Lors des deux opérations officielles, ce sont plus de 20m3 de déchets qui ont été ramassés et évacués à la déchetterie de Mollans-sur-Ouvèze.

Cette mobilisation témoigne de la forte sensibilité et de l'attachement des riverains et des visiteurs à la protection de ce milieu naturel. Du club de canoé-kayak à l'armurier de Vaison, de l'habitant au représentant associatif, de nombreux acteurs ont répondu présent.

Parallèlement, une première mise en protection de la source de pollution a été opérée par le SMOP afin d'éviter toute nouvelle dispersion des déchets en cas de crue. Quant au 1er magistrat de Mollans-sur-Ouvèze, en vertu de ses pouvoirs de police, il va faire réaliser des sondages sur la parcelle drômoise concernée, afin de vérifier que d'autres plastiques « dormants » n'aient pas la capacité de venir polluer à nouveau le site.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

J.R.

Toulourenc : un plan d'urgence pour stopper la pollution de matières plastiques



À la suite des [récentes crues du Toulourenc en décembre dernier], une importante pollution aux matières plastiques enfouies depuis 40 ans a été mise à jour. Les élus et décideurs publics de la vallée du Toulourenc en appellent à une mobilisation générale autour d'un plan d'actions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

d'urgence. Objectif : circonscrire au plus vite la propagation de cette pollution et nettoyer le site et les berges.

« Tous les acteurs et décideurs publics soucieux de la préservation de l'environnement condamnent avec la plus grande fermeté ces pratiques inacceptables et illégales d'enfouissement et de stockages sauvages de déchets » expliquent les élus et décideurs publics de la vallée du Toulourenc dans un communiqué publié la semaine dernière.

Face à ces pratiques, qui ont occasionné une pollution aux matières plastiques sans précédent dans le Toulourenc, l'heure est dorénavant à la mobilisation générale avec un plan d'urgence acté par les collectivités et l'Etat. L'objectif à court terme est de stopper définitivement la source de propagation de cette pollution qui se situe sur un terrain privé, puis, à moyen terme, de nettoyer les berges impactées du Toulourenc.

En pratique, cela passe dans un premier temps par des travaux à réaliser en urgence afin d'éviter de nouveaux départs de déchets en rivière. Puis, dans un second temps, par des opérations citoyennes de nettoyage des berges qui seront organisées dans les prochaines semaines sous l'égide des Parc Naturels Régionaux, en partenariat avec le syndicat mixte de l'Ouvèze Provençal et les communes d'Ouvèze, d'Entrechaux, de Malaucène et de Faucon.

J.R.

Pollution accidentelle des rives : les PNR du Mont-Ventoux, des Baronnies provençales et le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale au chevet du Toulourenc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Les Parcs naturels régionaux du Mont-Ventoux, des Baronnies provençales ainsi que le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale (SMOP) veillent sur le Toulourenc et y déploient des actions différentes, mais complémentaires. Le 13 décembre, les fortes pluies ont mis au jour un remblai constitué d'une grande quantité de déchets plastiques issus d'anciennes activités agricoles. Ceux-ci sont en train de se répandre dans la rivière et ses abords.

« Avec mon homologue, le maire de Malaucène, nous sommes très préoccupés par la situation : des déchets que nous n'avons pas encore réellement quantifiés se répandent dans le milieu. Nous nous demandons dans quel état cela va laisser le Toulourenc » explique Frédéric Roux, vice-président délégué à l'écotourisme et aux sports de nature du Parc naturel régional des Baronnies provençales et également maire de Mollans-sur-Ouvèze.

Les Parcs collaborent déjà sur le Toulourenc : celui des Baronnies provençales cofinance deux des postes d'écogardes que recrute tous les ans le Parc du Mont-Ventoux pour réaliser des actions de médiation et de sensibilisation des visiteurs sur la fragilité du milieu et les bons comportements à adopter. Le Parc du Mont-Ventoux accompagne plus précisément les sous-préfets de Nyons et de Carpentras dans l'animation d'un comité de suivi du Toulourenc auquel participe également le Parc des Baronnies provençales.

« Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a une responsabilité particulière, qui lui a été confiée par l'Etat, les élus locaux et l'ensemble des partenaires du comité de pilotage Natura 2000 quant à la protection du Toulourenc et nous assumons ce rôle avec diligence et enthousiasme », explique Jacqueline

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Bouyac, présidente du Parc du Mont-Ventoux. Celui-ci a en effet la charge de l'animation du périmètre Natura 2000 appelé « L'Ouvèze et le Toulourenc ».

« Nous veillons, dans ce périmètre défini par l'Etat, à la connaissance et la préservation de la biodiversité. Cela signifie que nous accompagnons les porteurs de projets (privés ou publics) dans le déploiement d'actions intégrant le mieux possible la protection des habitats naturels » confirme Alexandre Roux, maire d'Entrechaux, qui assure la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000.

« Nous répondrons présent lorsqu'il s'agira d'intervenir sur la question de la résorption de ces déchets plastiques »

Le SMOP quant à lui est le syndicat de rivière qui travaille sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouvèze. Cela inclut donc le Toulourenc qui est l'un de ses affluents. Dans son champ de compétence entre la protection contre les inondations (le « PI » et de « GEMAPI »), qui comprend la défense contre les inondations (réalisation et maintenance des infrastructures de protection), l'animation et la concertation autour du risque inondation, le déploiement d'un système de surveillance pour protéger les populations (particulièrement actif en ce moment).

Il a également la charge de la gestion des milieux aquatiques (le « GEMA » de « GEMAPI ») qui consiste en l'aménagement du bassin versant, l'entretien et l'aménagement du cours d'eau et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Un technicien a passé la journée avec le maire de Mollans-sur-Ouvèze dans le Toulourenc pour établir un premier diagnostic de la situation. « Compte tenu de la météo, les équipes du syndicat mixte sont concentrées pour l'instant sur le dispositif de surveillance des crues pour protéger au mieux les populations et leurs biens, mais nous répondrons présent lorsqu'il s'agira d'intervenir sur la question de la résorption de ces déchets plastiques », précise Jean-François Périlhou, président du syndicat mixte de l'Ouvèze provençale.

Aujourd'hui, que faire ?

L'Office français de la biodiversité (OFB), qui joue un rôle de police de l'eau et de l'environnement s'est saisi de la question. C'est à lui d'abord, d'enquêter et de clarifier les tenants et aboutissants de la situation. Les Parcs naturels régionaux et le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale laissent l'Etat effectuer son travail. Ils lui apporteront toute l'aide et le soutien nécessaires pour étayer son enquête.

Le moment venu, les trois partenaires se mobiliseront pour traiter le problème à la source (éliminer les déchets plastiques) et réparer les dégâts dans la rivière. Des actions de nettoyage pourront être coordonnées par les Parcs. « L'état de la rivière ne permet pas d'organiser ces évènements dès maintenant, ce serait trop dangereux. Les communautés de communes, les communes et tous les acteurs qui le souhaiteront seront bien sûr associés (fédérations de pêche, associations locales…) », précise Nicole Peloux, présidente du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Cette question des déchets plastiques issus d'anciennes pratiques agricoles a également été identifiée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

comme un risque dans la vallée de l'Eygues dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, animée cette fois par le Parc naturel régional des Baronnies provençales. Cet évènement pourrait être le déclencheur d'une action concertée entre les propriétaires concernés, les syndicats de rivières, les Parcs et leurs financeurs pour identifier, quantifier et qualifier les sources potentielles de pollution et les éliminer.

Bollène invite les citoyens à nettoyer les bords du Lez



La commune de Bollène se mobilise pour l'environnement et organiser un nettoyage des bords du Lez ce samedi 17 septembre. Ce nettoyage sera accompagné d'animations pédagogiques, le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

tout dans une ambiance conviviale.

Ce samedi, la commune de Bollène organise un nettoyage citoyen des bords du Lez auquel les petits comme les grands sont invités à participer. Cette initiative, lancée avec le soutien de la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et le Crédit agricole de Bollène, mêlera nettoyage et ateliers pédagogiques dont l'objectif est de sensibiliser le public aux problématiques environnementales liées au développement durable.

Le rendez-vous est donné à 9h sur la place du 18 juin à Bollène. La matinée sera rythmée par un ramassage des déchets, de mégots et d'autres dépôts sauvages jonchant le Lez, et par plusieurs ateliers scientifiques animés par l'association Les Petits Débrouillards qui traiteront le thème des pollutions aquatiques.

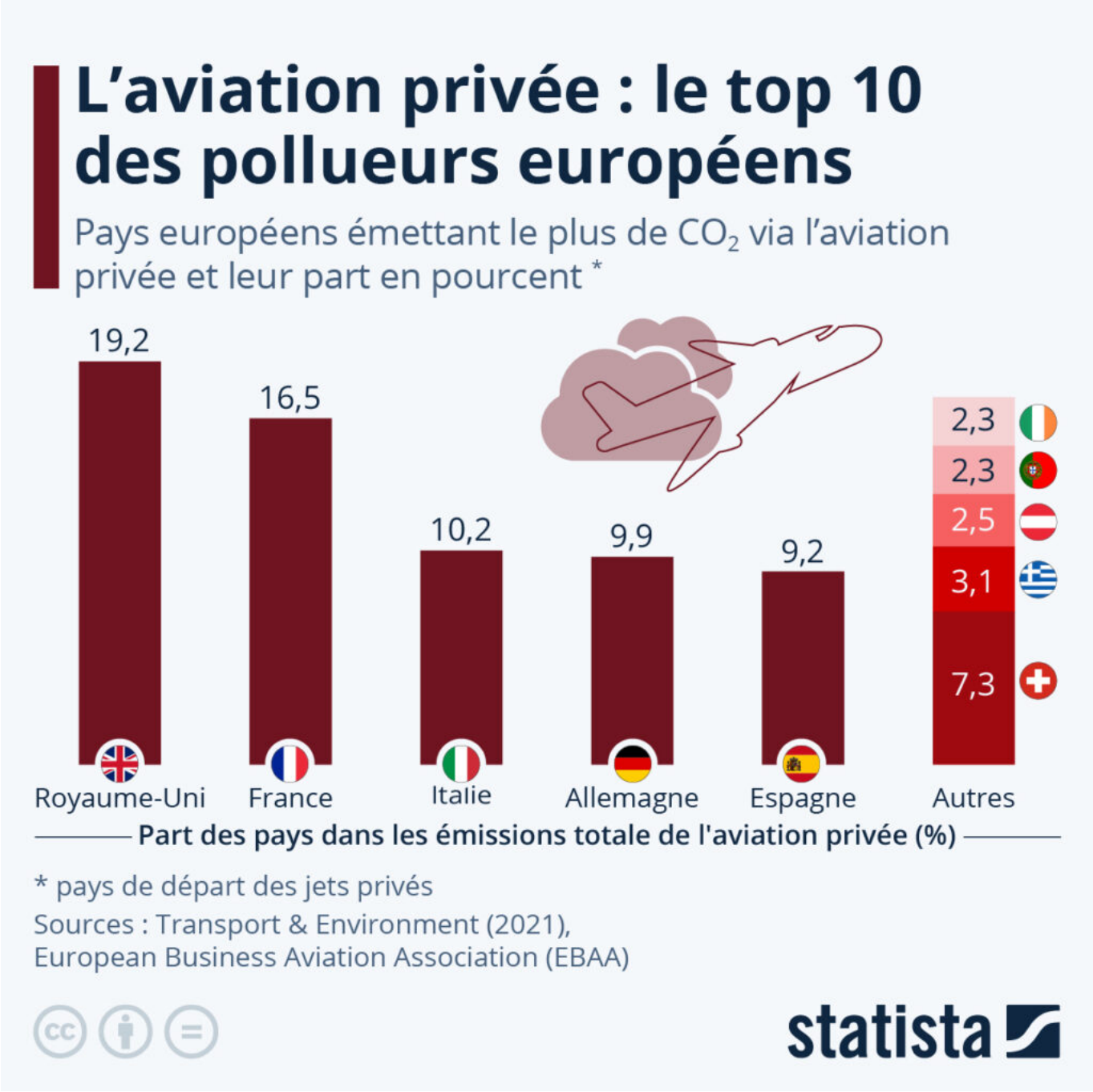


V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

L’aviation privée : le top 10 des pollueurs européens



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

« Il est temps de bannir les jets privés « . C'est l'appel lancé la semaine passée par le secrétaire national français du parti Europe Écologie Les Verts, Julien Bayou, sur Twitter.

Le ministre Clément Beaune s'oppose toutefois à une interdiction complète de l'aviation privée en rappelant l'importance économique de l'aviation d'affaires pour la France. D'après lui, il faudrait une réglementation européenne, selon le Parisien.

Selon le journal Le Monde, le débat a été alimenté entre autres par les fournisseurs de tracking de vol qui permettent de suivre les voyages de luxe de quelques personnes fortunées. Sur Twitter, il existe par exemple un profil automatisé qui informe sur les vols d'un jet privé du milliardaire de la tech Elon Musk. Le profil I Fly Bernard enregistre les voyages de jets privés de milliardaires et de grands groupes français. Il fournit également une estimation de la consommation de carburant et du bilan CO2 de ces passagers.

Comme le montre notre graphique, la France émet presque autant de CO2 avec son trafic aérien privé que la Suisse, la Grèce, l'Autriche, le Portugal et l'Irlande réunis. Seul le Royaume-Uni dépasse la France et représente 19,2 % du total des émissions de CO2 européennes dues à l'aviation privée.

De Claire Villiers pour Statista

Incendie, pollution, sécheresse : le Vaucluse en alerte

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



En raison des conditions météorologiques prévues aujourd'hui, le niveau de risque d'incendie de forêt est très élevé. Par conséquent, l'accès aux massifs des Monts de Vaucluse, du Luberon et de Basse Durance est uniquement possible de 5h à 12h.

A titre dérogatoire, les sites suivants seront ouverts de 5h à 20h :

- Le colorado provençal à Rustrel, sur le site du sentier du Sahara ;
- La cédraie du Petit Luberon sur la partie balisée (communes de Bonnieux et Lacoste) ;
- Le vallon de l'Aiguebrun à Buoux.

En revanche, pour les massifs de Bollène-Uchaux, de Rasteau-Cairanne, des Dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux, l'accès est libre toute la journée.

Pollution de l'air par l'ozone
Dans le département de Vaucluse, la concentration d'ozone dans l'atmosphère a atteint le seuil d'information et de recommandation prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'Etat pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information et de recommandation, aujourd'hui mercredi 3 août.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population, en particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement :

- Des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- Des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- De la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- Des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- Contrôles du respect des prescriptions relatives aux installations classées protection de l'environnement (ICPE) ;
- Des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Aggravation de la sécheresse
Depuis le début de l'année, le département de Vaucluse, comme l'ensemble de la région Paca, connaît un déficit pluviométrique exceptionnel. Ce dernier est le plus grave observé sur la région d'Avignon depuis les premiers relevés en 1871. Avec seulement 2 mm de pluie, le mois de juillet est extrêmement sec.

Dans un contexte estival d'augmentation significative des besoins en eau pour l'irrigation et l'eau potable, la situation de sécheresse est fortement aggravée par une longue période de températures supérieures aux normales.

Malgré les mesures de restriction de l'usage de l'eau appliquées depuis le 20 avril, de fortes tensions sont observées avec, en particulier, des difficultés d'approvisionnement en eau potable sur les communes du plateau de Sault, une généralisation des cours d'eau en assec et une dégradation ponctuelle de la qualité des eaux de baignade.

En conséquence, après consultation des comités 'ressources en eau' du 25 juillet, le préfet de Vaucluse a décidé de renforcer les mesures de restriction de l'usage de l'eau en plaçant en situation de crise les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Eygues et de la Nesque.

En situation de crise, les arrêtés-cadres 'sécheresse' prévoient, les mesures de restriction de l'usage de l'eau suivantes :

Pour les collectivités publiques (indépendamment de l'origine de l'eau) :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

- L'interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts et les ronds-points ;
- L'interdiction d'arroser les stades et les espaces sportifs ;
- L'interdiction de laver à l'eau les voiries, terrasses et façades ;
- La fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé ;
- L'interdiction de vidange des piscines collectives.

Pour les particuliers (indépendamment de l'origine de l'eau) :

- L'interdiction d'arroser les pelouses et jardin potager ;
- L'interdiction de remplir et de remettre à niveau les piscines ;
- L'interdiction de laver les véhicules chez les particuliers et dans les stations de lavage professionnelles sauf impératif sanitaire.

Pour les entreprises :

- L'interdiction de laver à l'eau, les voiries, terrasses et façades ;
- L'interdiction d'arroser les golfs, y compris les greens ;
- L'application des mesures de restriction d'eau prévues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations classées (ICPE) ;
- En cas de nécessité, l'interdiction de prélever peut-être décidée par le préfet.

Pour les exploitants agricoles :

- L'interdiction d'alimenter les canaux gravitaires sauf pour les prélèvements collectifs réalisés à partir de la Durance ;
- L'irrigation des cultures est interdite même par des systèmes d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion, par exemple) sauf pour l'irrigation des cultures suivantes de 19h à 9h : semences, horticulture, maraîchage, culture légumières, pépinières agricoles, jeunes plants de moins de 1 an pour les cultures pérennes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

PRÉFET DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Gestes Éco-citoyens

CRISE



INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



INTERDICTION de laver les véhicules (sauf impératif sanitaire)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts, ronds points, massifs fleuris et potagers



INTERDICTION d'arroser les terrains de sport, les golfs



INTERDICTION de remplir et de remettre à niveau les piscines privées



INTERDICTION de laver les voiries, terrasses et façades (sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage profesionnelle et par lavage sous pression).

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr
(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau))
site Propluvia du ministère de la Transition écologique :
http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Ecrit par le 20 novembre 2026

Mesures de restriction à respecter en période crise. © DR

Par ailleurs, le bassin de la Durance est placé en situation d'alerte renforcée au même niveau de restriction que les bassins des Sorgues, du Sud-Luberon, du Calavon-médian, du Calavon-amont et du Sud-Ouest du Mont Ventoux. Le bassin de Meyne est placé en situation d'alerte. Seul le bassin du Rhône est maintenu en situation de vigilance.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

PRÉFET DE VAUCLUSE
Liberté Égalité Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Gestes Éco-citoyens

ALERTE RENFORCÉE



INTERDICTION de laver les véhicules chez les particuliers hors stations professionnelles équipées du matériel « hautes pression » ou d'un système de recyclage de l'eau



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privé à circuit ouvert
INTERDICTION des jeux d'eau sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule



INTERDICTION d'arroser les pelouses privées et les massifs fleuris
INTERDICTION d'arroser les espaces verts sauf pour les plantations d'arbres et d'arbustes mis en pleine terre depuis moins de 1 an mais avec restriction d'horaire de 9h à 19h



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9 h et 19 h



INTERDICTION totale d'arroser les golfs hors greens et départ de golf

INTERDICTION d'arroser les terrains de sport entre 9 h et 19 h



INTERDICTION de remplir les piscines privées de plus de 1 m³ sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant les premières restriction



INTERDICTION du nettoyage des façades, toitures , trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle ET par lavage sous pression



RÉDUCTION DE 40 % des prélèvements d'eau pour les activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation d'eau est > à 1000 m3

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse
www.vaucluse.gouv.fr
(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau))
site Propluvia du ministère de la Transition écologique :
http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

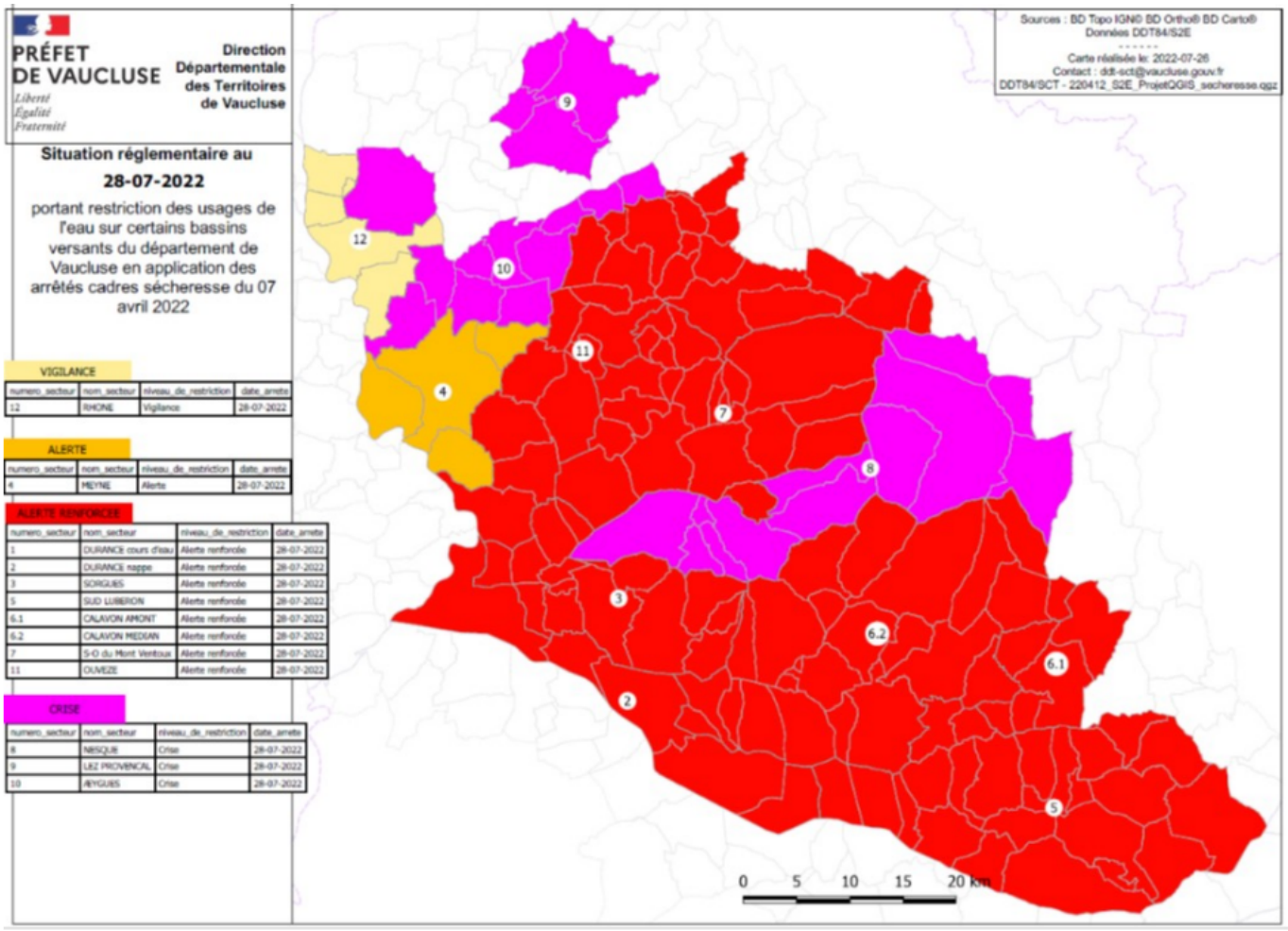
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Mesures de restriction à respecter en alerte renforcée. © DR

Les différents niveaux d'alerte sécheresse en Vaucluse sont définis ci-dessous.



Cartographie de la DDT mentionnant les différents niveaux d'alerte sécheresse de Vaucluse. © DR

Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacune et de chacun pour appliquer toutes les mesures de restriction. D'une manière générale, il demande aux collectivités, aux entreprises, aux particuliers et plus généralement à l'ensemble des usagers, d'adopter un comportement quotidien solidaire de la ressource en eau en réduisant au maximum sa consommation d'eau.

Afin de s'assurer du respect des mesures de restriction, les contrôles effectués par les services de l'Etat, déjà en vigueur depuis plusieurs semaines, seront renforcés. Ils concerneront tous les usagers, professionnels et particuliers. Tout contrevenant aux restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux 'sécheresse' s'expose à une contravention de 5e classe, jusqu'à 1 500 € d'amende.

Pour toute information complémentaire rendez-vous sur www.vaucluse.gouv.fr

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

J.R.

Grand Avignon : la vignette Crit'Air a encore un peu de chemin à faire



Après avoir été activé une première fois du 14 au 18 juin derniers (puis une seconde fois fin juillet), le dispositif de 'circulation différenciée' sur le bassin de vie d'Avignon peine à mobiliser les automobilistes. En effet, les vérifications réalisées à titre préventif et pédagogique lors de cette activation ont fait apparaître que seulement 15% des 1 015 véhicules légers et 13 poids-lourds contrôlés par les forces de l'ordre étaient équipés de la vignette Crit'Air.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Cliquer ici pour tout savoir sur la vignette Crit'Air sur Avignon

Pour rappel, aucune verbalisation n'a été dressée jusqu'alors à cause de cette vignette Crit'Air dont l'absence peut entraîner une amende comprise entre 68€ à 135€. Cependant, les contrôles réalisés ont incité de nombreux usagers à demander leur vignette.

28% des véhicules vauclusiens désormais équipés
Ainsi, lors de la semaine de la première activation du dispositif de 'circulation différenciée' plus de 30 000 vignettes Crit'Air ont été commandées en Vaucluse (majoritairement Crit'Air 1 et 2). Cela équivaut à une augmentation d'environ 40% de l'équipement total
en vignettes à l'échelle du département (121 000 véhicules équipés actuellement dont 96 500 véhicules particuliers). Le parc roulant départemental est aujourd'hui équipé à 28%.
Par ailleurs, plus de 18 000 vignettes Crit'Air ont été aussi commandées dans les 4 communes du nord des Bouches-du-Rhône intégrées dans le bassin de vie d'Avignon (Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas).

Limiter les effets de la pollution
Cette mesure a été mise en place afin de limiter les effets sur la santé de la population ainsi que sur l'environnement des épisodes persistants de pollution intense. Les restrictions de circulation sont mises en œuvre, de 6h à 20h et s'appliquent aux deux-roues, aux véhicules légers et aux poids-lourds sur la base des vignettes Crit'Air qui doivent être apposées sur chacun des véhicules.
Pour mémoire, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés, est interdite sur les 20 communes composant le bassin de vie du Grand-Avignon situées en Vaucluse, ainsi que dans
les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône.
L'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre (en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun), est concerné.

L.G.

Pollution du Grand Avignon : bus et tram gratuits, activation des contrôles des vignettes Crit'Air

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



HOCQUEL A - VPA

En raison du pic de pollution d'ozone dû aux fortes chaleurs sur Avignon le réseau de transport Orizo du Grand Avignon sera totalement gratuit (bus et tramway) sur l'ensemble de l'agglomération. La mesure est valable pour les journées de vendredi 17 juin et samedi 18 juin.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la circulation différenciée dans le bassin de vie d'Avignon sera également effective dès demain 6h du matin jusqu'à 20h. Idem pour la journée de samedi. Pour circuler les véhicules devront être équipés d'une vignette Crit'Air inférieure ou égale au niveau 3 (voir détail en lien en fin d'article pour les véhicules légers et les poids lourds).

Afin de faire respecter cette circulation différenciée, mise en place pour la première fois, des contrôle pourront être effectués par les forces de l'ordre. Se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette sera passible d'une amende comprise entre 68€ à 135€. Cependant, pour cette 'première' les contrôles auront seulement un objectif pédagogique et de sensibilisation, sans verbalisation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Les mesures complémentaires
En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation et des dispositions du niveau 1 d'alerte, le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :

• instauration de la circulation différenciée sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Avignon et des communes de Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas pour les journées de demain, vendredi 17, et samedi 18 juin 2022 de 6h à 20h;
• mise en oeuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ;
• réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires (arrosage…) ;
• modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais ;
• report des travaux du sol ;
• report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac ;
• recours à des enfouissements rapides des effluents.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

pour aider à améliorer la qualité de l'air :
• limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
• privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
• différez, si vous le pouvez, vos déplacements.
pour toute information complémentaire sur :
• l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
• les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

Découvrez ici tous les détails sur l'utilisation de la vignette Crit'Air et la mise en place de la circulation différenciée sur l'ensemble du bassin d'Avignon